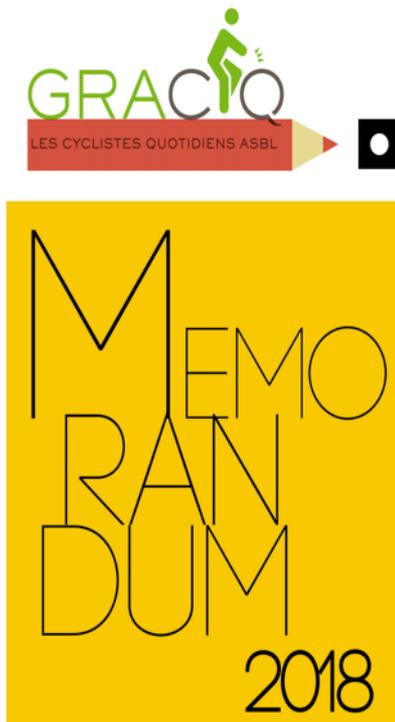


## COMMUNE DE DALHEM



GRACQ : **G**roupe de **R**echerche et d'**A**ction des **C**yclistes **Q**uotidiens

Le Groupe du Gracq Basse-Meuse est un groupe local du Gracq. Il vient d'obtenir de la Ville de VISE le **Prix de la Citoyenneté** pour son investissement depuis 20 ans dans un **environnement responsable**. Il réfléchit et mène des actions dans la région Basse-Meuse en faveur de la pratique du « vélo ».

# LE VELO, C'EST L'AVENIR.

## CONSTAT GENERAL :

- Intensification du trafic
- De plus en plus de camions (pour contourner les trajets tarifés)
- Les excès de vitesse dans les rues de nos villages

Sur le territoire du Grand Dalhem, il y a très **peu d'espaces réservés aux cyclistes** et les budgets consacrés dans le passé ont été pratiquement **inexistants**.

Sans remettre en cause le passé, il se dégage, à la lecture des récentes communications, une **prise de conscience en faveur du « vélo »**. Des projets sont en cours : ils dépendent, en grande partie, de subsides supracommunaux ou de décisions ministérielles (tunnel de Dalhem, N608 Berneau-Warsage, liaison Berneau-Visé). Le réaménagement de la N604 à Dalhem n'a pas prévu une circulation sécurisée en faveur des cyclistes.

Les initiatives communales pour encourager le développement du vélo dans la commune devraient passer par la création d'un **réseau cyclable local** comme alternative à la voiture. A côté du délasserement, le vélo est un moyen de déplacement au quotidien pour rejoindre son lieu de travail, se rendre à l'école, aller au magasin du coin,... Nos voisins néerlandophones le font. Pourquoi pas nous ?

Pour permettre la cohabitation avec les autres usagers de la route, **la sécurisation du cycliste est primordiale**. Nous voudrions parcourir un ensemble d'idées et considérations importantes à nos yeux qui débouchent sur une prise de position de la part des dirigeants communaux.

Nous voudrions savoir dans quelle mesure les candidats de votre liste adhèrent à cette gamme de mesures variées. Comptent-ils les mettre en place au cours de leur mandat ? Ce document est adressé aux représentants des listes officielles pour **les prochaines élections communales**. Nous espérons une prise de position, au nom de votre liste, de manière précise et non générale sur les points énumérés ci-après.

Merci de nous faire parvenir **votre réponse pour le 30 juin** au plus tard à l'attention de Richard Houtermans.

Pour le Gracq Basse-Meuse

Richard Houtermans

Bernard Gabriel

Heydt 20 à 4608 Warsage  
[Richard.houtermans@gmail.com](mailto:Richard.houtermans@gmail.com)

[basse-meuse@garcq.org](mailto:basse-meuse@garcq.org)

## Quelques idées...

### **Etablissement d'un plan communal de mobilité (PCM)**

En concertation avec le citoyen et les organisations concernées par la mobilité.  
Pourquoi pas une commission « vélo » avec tous les acteurs (coordinateur communal, représentants des cyclistes, de la Police, du Service des Travaux, du Tourisme, CCATM) ?

### **Des itinéraires cyclables de qualité (continus et balisés)**

Pour être efficace, le cheminement doit être sécurisé, continu et clairement signalé.  
Sur les axes secondaires où le trafic est faible, la réduction des vitesses et un marquage au sol suffisent généralement. Sur les voiries à grande circulation, des aménagements plus conséquents (séparés) sont nécessaires.  
Une autre solution facile à mettre en place, revaloriser certains chemins agricoles permettant d'éviter les axes dangereux pour relier les villages entre eux.



La **Police locale** a un rôle à jouer pour faire respecter le code de la route à **tous** les usagers.

### **Entretien du réseau cyclable**

Incorporer l'entretien dans un plan global des voiries et désigner un point de contact communal pour signaler tout type de problème.

### **Le stationnement vélo**

Le vol est un obstacle à la pratique du vélo.

Aménager des parkings vélos aux endroits stratégiques (bâtiments administratifs, écoles, centres sportifs et culturels, arrêts de bus,...).

### **La sécurisation des carrefours**

Les trajectoires doivent être claires et visibles pour chaque usager.

### **Le sens unique limité (SUL)**

Un SUL est une rue à sens unique que les cyclistes peuvent prendre dans les deux sens moyennant la signalisation appropriée.



### **Village 30**

La généralisation du 30 km/H sur les accès à proximité des écoles, dans les quartierstype lotissement, au centre du village,...

**Ma Commune** s'engage pour une politique cyclable. Comme employeur, et à titre d'exemple, attribue une indemnité vélo à son personnel.

"citoyensdalhemois (sur base de critères à définir).

### **Le Brevet de Cycliste**

Les bases de la conduite à vélo (théorie et pratique) enseignées aux élèves de 4ème, 5ème et 6ème permettent d'accroître leur autonomie et leur sens des responsabilités. Cette pratique est déjà en place dans certaines écoles de l'entité. A généraliser et yassocier les parents.

## Suggestions concrètes

Liste de suggestions et de considérations permettant l'échelonnement d'aménagements cyclistes.

- rechargement entre les voies du **Trimbleu** depuis Nelhain jusqu'au petit pont au-dessus de la Berwinne avec un élargissement de l'espace permettant de se croiser (avec un cycliste ou un marcheur). L'enlèvement de quelques aiguillages entre les voies permettra d'éviter la chute de cyclistes s'engageant entre celles-ci.





- la piste cyclable renseignée **rue Joseph Dethier** est impraticable pour un cycliste en venant du bas de Chenestre à cause de l'empierrement et le stationnement non réglementé des véhicules ne permet pas d'y circuler. Un espace réservé le long du mur avec une assise en dur (donc pas de l'empierrement ou autre matériau dispersable) est sécurisant et permettra de relier la sortie du tunnel (un espace dédié à la mobilité douce sera aussi à prévoir sur le parking actuel)



- la **rue Lieutenant Pirard** a été asphaltée sur la partie extérieure (à droite en montant) jusqu'à la chapelle de la Tombe. Avec un marquage au sol (traits discontinus), une signalisation adaptée, quelques réparations, l'entretien des haies par les propriétaires, le respect de l'espace goudronné par le(s) exploitant(s) agricole(s), une belle distance cyclable pourrait voir le jour à peu de frais



- la prolongation de la piste cyclable **rue de Maestricht** à Berneau et ainsi relier via la rue des Trixhes la future piste cyclable Berneau-Visé (l'entretien de la piste sur le territoire de Berneau a été nettement amélioré)
- une attention particulière pour certains **chemins de campagne** ou avec peu de frais la pratique du vélo familial est envisageable, ce qui comprend aussi une position claire et sans équivoque vis-à-vis des exploitants agricoles



- de manière générale, de nombreuses **taques d'égout** ne sont pas de niveau avec le revêtement goudronné (réel risque de déséquilibre et chute)



- le **revêtement** de quelques tronçons de routes communales demandent une intervention (pour ne citer que Surisse, chemin du Voué, rue de Mons, ....)



- **le chemin de l'Als** traversant les plantations fruitières vers Sart a vu quelques améliorations, c'est une avancée et il pourrait encore subir un petit lifting (trous à combler) pour figurer en bonne place sur le réseau points-noeuds (signalisation encore à placer au niveau de la N608)
- la mise en place de rues cyclables où l'automobiliste et le cycliste se côtoient mais avec une priorité au vélo. Toutes les rues donnant sur les écoles pourraient être envisagées afin d'encourager l'accès à l'école à vélo
- l'aménagement de trottoirs pourrait se combiner avec un espace vélo lorsque les lieux le permettent (largeur totale suffisante)
- création, sur le site de la commune, d'un accès à tout citoyen lui permettant de signaler tout élément lié à la mobilité douce ( signalisation, entretien, danger, suggestion,...) avec désignation d'une personne de l'Administration pour en faire le suivi